

Janvier
2023



Magazine d'informations municipales n°26

Dossier : Recensement 2023



SOMMAIRE

- P. 4** Retour en images
- P. 5** Ce qui change le 1^{er} janvier 2023
- P. 6-7** Infos diverses
- P. 8-9** Travaux & Services techniques
- P. 10-12** Dossier : Recensement 2023
- P. 13-15** Compte-rendus des Conseils Municipaux
- P. 16** Libre Expression
- P. 17** En Côte Landes Nature
- P. 18** Enfance Jeunesse
- P. 19** Culture & Vie Associative
- P. 20** L'Agenda de Léon

Directeur de la publication : Jean MORA

Conception, réalisation : Mairie de Léon

La commune de Léon a fait le choix d'une communication éco responsable. Ce magazine a été réalisé par une imprimerie certifiée PEFC (système international garantissant une gestion durable des forêts et imprim'vert).

Photos : Mairie de Léon, Adobe Stock

Nombre d'exemplaires : 1500 exemplaires - Dépôt légal : à parution.



Voeux DU MAIRE



Léonnais, Léonnaises,

En mon nom et en celui du conseil municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023. Qu'elle vous apporte toute la joie que vous désirez, ainsi que la réussite et la sérénité dans tous vos projets.

Vous avez sûrement remarqué que les travaux de transformation de notre village ont commencé, apportant quelques désagréments, mais qui seront de courte durée. En effet, l'avenue du lac, la rue et la place de la poste seront terminées pour Pâques. Le reste des travaux concernant la rue de la Carreyre et le nouveau branchement sur le rond-point de Castets sera terminé pour fin juin.

La réfection complète de l'école commencera après les vacances de février et ce pour un an et demi. J'inviterai les parents d'élèves à une présentation du projet avec l'architecte fin janvier et j'expliquerai alors le fonctionnement du centre de loisirs durant cette période.

Nous avons enfin trouvé (je l'espère !) une solution pour la rue des Artigaous. Une réunion avec les riverains et les usagers de cette rue ainsi que ceux de la rue des Acacias s'est tenue fin septembre. Après des échanges constructifs, la décision de passer en sens unique la rue des Acacias (sens rond-point de Vielle vers l'avenue du lac) et la rue des Artigaous (sens avenue du lac vers la route du Puntaou) a été approuvée à l'unanimité. Cette modification sera réalisée à la fin des travaux de l'avenue du lac c'est-à-dire fin mars.

La deuxième édition du marché de Noël a connu un franc succès. Plus de quarante exposants et plusieurs associations léonnaises, malgré le froid, ont proposé des idées cadeaux et ont fait découvrir leurs activités à de très nombreux visiteurs. Merci aux agents de la commune et aux conseillers municipaux pour leur implication dans cette manifestation qui embellit le village. Les forains qui participent habituellement à l'animation des fêtes de la Saint André ont refusé cette année de monter leurs manèges à Léon. Je le regrette et je proposerai une réflexion sur l'organisation des fêtes d'hiver pour les prochaines années.

Le recensement de la commune va commencer dans quelques jours, il permettra de connaître exactement le nombre de personnes qui vivent dans notre village. Pour l'INSEE, nous sommes aujourd'hui moins de 2 000 habitants alors que nous avons allègrement dépassé ce seuil. J'espère que vous recevrez les agents recenseurs en toute convivialité. Les résultats vous seront communiqués dans un prochain bulletin municipal. Ce recensement est important pour Léon, car les dotations de l'état évoluent en fonction du nombre d'habitants.

Ces dotations participent à l'équilibre du budget qui doit cette année être tenu de façon extrêmement stricte. Comme vous, nous devons réaliser des économies tout en assurant la transition énergétique. Nous avons ainsi décidé d'éteindre l'éclairage public de 23 heures à 6 heures et de baisser le chauffage dans les bâtiments communaux. Au-delà d'une diminution attendue de la consommation, nous devons réduire nos dépenses de fonctionnement de façon durable. Les responsables des pôles municipaux sont à l'œuvre pour maintenir les services à moindre coût.

Je vous réitère mes vœux pour cette nouvelle année et si vous avez des questions, n'hésitez pas, prenez rendez-vous, mon bureau vous est toujours ouvert

**Votre Maire,
Jean MORA**



Retour EN IMAGES

«La haille de Nadau»



Accueil des nouveaux léonnais



Début des grands travaux



Repas des aînés du CCAS



Marché de Noël



The SuperSoul Brothers au Centre Culturel



Ce qui change LE 1^{ER} JANVIER 2023



Création d'un «chèque bois»

Les ménages qui se chauffent principalement au bois sont éligibles à ce chèque de 50 à 200€, selon leur revenu et le type de combustible. Il est accessible sur demande, jusqu'au 30 avril 2023, auprès de l'Agence de Services et de Paiements, sur présentation d'une facture d'achat de bois nominative.



Mise en place de l'indemnité carburant

La remise carburant appliquée directement à la pompe est remplacée par une indemnité carburant de 100 € ciblant les ménages modestes. Pour en bénéficier, il faut obligatoirement en faire la demande sur le site impots.gouv.fr.



Aide financière pour le covoiturage

Les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance vont pouvoir recevoir une prime de 100 €, via les plateformes de covoiturage.



Suppression taxe d'habitation pour les résidences principales

En 2023, plus aucun Français ne payera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe est en revanche maintenue pour les résidences secondaires.



Revalorisation du SMIC

Le Smic est revalorisé de 1,80 % pour atteindre 11,27 € brut par heure, soit 1709,28 € par mois sur la base de la durée légale du travail de 35 heures par semaine.



Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu

Pour tenir compte de l'inflation, le barème de l'impôt sur le revenu est revalorisé à hauteur de 5,4 % à partir du 1^{er} janvier 2023 en application de la loi de finances pour 2023.



Modification du diagnostic énergétique

Un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation, estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, sera inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine. Les logements les plus énergivores ne pourront plus être proposés à la location.



Lancement du dispositif «MonAccompagnateurRenov»

Ce dispositif est lancé pour permettre d'accompagner - de façon obligatoire - les ménages lors de rénovations énergétiques de l'habitat privé. Il concerne dans un premier temps les travaux bénéficiant des aides à la rénovation énergétique de l'Anah.

Mon Accompagnateur Renov' est un assistant à maîtrise d'ouvrage ou un opérateur agréé par l'État ou désigné par une collectivité locale. Ce professionnel est chargé d'assister les particuliers dans leur projet de travaux de rénovation énergétique.



Évolution du bonus écologique pour l'achat d'un véhicule

Le bonus écologique pour l'achat d'un véhicule neuf est dédié aux voitures particulières électriques dont le coût est inférieur à 47 000 € et la masse inférieure à 2,4 tonnes. Il peut s'élever jusqu'à 5 000 € pour une voiture et 6 000 € pour une camionnette.



Hausse des aides pour l'achat d'un vélo

Les aides à l'achat de vélo sont prolongées. Pour accompagner un nombre plus important de Français, les seuils d'éligibilité sont rehaussés pour couvrir 50 % des ménages les plus modestes.



Fin du ticket de caisse automatique pour les commerces

Les tickets de caisse ne sont plus automatiquement imprimés par le commerçant (si le ticket est demandé, le commerçant est dans l'obligation de le fournir). Ceci est motivé par la lutte contre les substances dangereuses présentes dans les tickets et le gaspillage.



Encadrement du démarchage téléphonique

À partir de mars 2023, le démarchage téléphonique sera autorisé uniquement du lundi au vendredi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 20h. Il sera, en revanche, interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés.



Majoration du crédit d'impôt pour la garde d'enfants de - de 6 ans

Le plafond des dépenses prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants de moins de six ans est revalorisé de 2 300 € à 3 500 €.





Infos DIVERSES

Bonne retraite Cécile et bienvenue Cindy !

Après plus de 35 ans au service de notre commune, l'heure de la retraite a sonné pour Cécile Duvignacq. Etat civil, urbanisme, CCAS, Cécile a su accompagner les léonnais à bien des niveaux en tant que responsable du pôle services à la population. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite et la remercions pour son engagement pendant toutes ces années.

Cécile cède sa place à Cindy BERTRAND. Arrivée tout droit de Gironde, Cindy a pris ses fonctions depuis quelques semaines, en tant qu'agent d'accueil chargée de l'état civil, des élections et de l'aide sociale, fonctions qu'elle a déjà occupées dans les mairies de Soulac-sur-Mer, Bordeaux et Vayres. Bienvenue à elle !



Trier plus simplement avec votre kit de tri



Dans le cadre de l'évolution des consignes de tri, depuis le début d'année 2022, le Sit-com distribue aux habitants un kit de trois cabas de tri :

- un vert pour les emballages en verre,
- un jaune pour les emballages en plastique, métal et briques alimentaires
- un bleu pour les papiers et cartonnettes.

Vous pouvez récupérer votre kit de tri en mairie aux heures d'ouverture, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Conseil municipal d'enfants et de jeunes



Un Conseil municipal d'enfants et de jeunes va être créé. Il sera ouvert à tous les enfants léonnais scolarisés en CM1 et CM2 à Léon ou sur des communes voisines.

Lieu d'éveil et d'apprentissage de la démocratie locale, il permet aux enfants de débattre sur différents sujets qui les concernent et aux jeunes élu.es de proposer des projets concrets au Conseil municipal.

Vous serez informés régulièrement dans ce magazine des actions du Conseil municipal d'enfants et de jeunes.



Evolution dans la déclaration de la taxe d'aménagement



Pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis le 1er septembre 2022, la déclaration des éléments servant au calcul de la taxe d'aménagement et d'archéologie préventive a évolué.

Elle se faisait auparavant directement via le formulaire Cerfa déposé dans le cadre de votre demande.

La déclaration se fait désormais en ligne via le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique «Gérer mes biens immobiliers».

Cette déclaration doit être effectuée dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux.

Pour quels travaux la taxe est-elle à payer ?

- Travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement d'un bâtiment
- Aménagement ou installation (par exemple : un parking extérieur, une piscine, une éolienne, des emplacements de camping...)
- Changement de la destination

Qui perçoit la taxe ?

La taxe d'aménagement est payée à la Direction générale des finances publiques. Le service des impôts la reverse à la commune et au département concernés.

La **part communale** de la taxe sert à financer les équipements publics (voiries, école, parkings...) liés au développement de la commune.

La **part départementale** finance les actions de protection des espaces naturels sensibles.

Rentrée 2023



L'inscription à l'école primaire est obligatoire dès l'âge de 3 ans. De ce fait, tous **les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020** sont concernés pour la rentrée 2023. Les effectifs seront rapidement transmis et pourront déterminer le nombre de classes pour la rentrée prochaine.

Afin de procéder à l'inscription de vos enfants, vous trouverez la marche à suivre sur le site internet

www.leon.fr dans l'onglet «Au Quotidien» > Rubrique «Education & Jeunesse», vous pouvez également contacter la mairie.

Téléthon



Cette année encore, les associations léonnaises se sont mobilisées au profit du Téléthon : l'Amicale des Retraités a mis en vente des confitures, la Boule léonnaise a organisé un concours de pétanque, le Cyclo Club de Léon a quant à lui organisé une Rando VTT, Sport & Découverte vous a proposé une marche, Au Fil des Loisirs et de la Culture, le Ball Trap de Léon et les Chauds Bises ont, quant à elles, participé financièrement.

Grâce à cette mobilisation, nos associations ont pu récolter la somme de 3350 € pour le Téléthon. Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement.





Travaux & SERVICES TECHNIQUES

2023, les premières réalisations

L'année 2022 a vu débuter de grands travaux pour notre village : la réorganisation de l'avenue du Lac et la requalification du centre bourg, suivis de près en 2023 par la rénovation du groupe scolaire «Les Pignons» et la remise

en état de la route du Puntaou. Tout autant de projets structurants qui permettront de sécuriser et d'embellir notre village tout en vous garantissant un cadre de vie agréable.

Réorganiser l'avenue du Lac

Ces travaux sont réalisés en 3 phases et ont commencé dès le mois d'octobre dernier.

À ce jour, la phase 1, qui concerne la portion entre le rond-point de l'avenue du Marensin et la rue des Artigaous, est partiellement terminée. Seul reste à réaliser le trottoir de gauche en béton désactivé début janvier et le revêtement de la voie qui se fera en mars.

La seconde phase, qui concerne la portion rue des Artigaous - le stade va durer 6 semaines (elle a commencé le 9 janvier dernier).

La troisième phase, qui concerne la zone stade - lac, sera réalisée dès février pour une durée de 5 semaines.

L'éclairage public sera mis en place lors de la 3ème phase en simultané avec les travaux de revêtement des voies et l'installation de la signalisation.

Les plantations seront réalisées par les services techniques de la commune au fur et à mesure et en suivant l'avancement du chantier.

En parallèle, la route du Puntaou va être regoudronnée, tout en ajoutant des plateaux traversants pour réduire la vitesse des véhicules. La durée de ces travaux sera de 2 semaines au mois d'avril.



Requalifier, sécuriser et embellir le centre bourg



La première phase des travaux d'aménagement du centre bourg a débuté en septembre par la réalisation du réseau d'éclairage public et la réfection du réseau d'eau potable.

Ils se sont poursuivis en novembre avec la création de réseaux d'eaux pluviales sur l'avenue des Alouettes, la rue de la Poste et la rue Fernand Dubocsq.

Début janvier et jusqu'au début du mois de mars, les travaux se concentreront sur la place de la Poste, la rue de la Poste, la rue Fernand Dubocsq et la rue des Écoles. Ils consisteront au réaménagement des chaussées, des places et des trottoirs. Cette tranche devrait prendre fin pour les vacances de Pâques.

Les travaux vont se poursuivre par la rue de la Carreyre et l'avenue des Alouettes pour se terminer fin juin. Ils vont consister à la création de trottoirs, la réfection des voies et l'aménagement de plateaux traversants. La signalisation verticale et horizontale sera réalisée en fin de chantier.

Le nouvel éclairage public sera mis en place au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Rénover le groupe scolaire

La phase préalable (études, marchés publics et désignation des entreprises) se termine fin janvier, et les travaux vont démarrer après les vacances de Février. L'école primaire et le centre de loisirs seront entièrement rénovés, du sol au plafond. La cour sera complètement réaménagée et chaque école bénéficiera de son entrée ; l'école maternelle sera accessible par un porche aménagé sur l'emplacement actuel, et l'accès à l'école primaire se fera par le parking de la Place Vagos, avec la création d'un nouveau bâtiment.

3 phases de travaux auront lieu :

- **Phase 1** : des vacances de février aux vacances de Toussaint 2023 : centre de loisirs + nouveau bâtiment

- **Phase 2** : de novembre 2023 aux vacances de février 2024 : 2 classes primaires + toilettes
- **Phase 3** : des vacances de février à l'été 2024 : 2 dernières classes primaires + toilettes

En parallèle de ces 3 phases, l'aménagement de la cour sera réalisé, ainsi que les travaux à la maternelle.

Une réunion de présentation du projet en présence de l'architecte sera proposée à tous les parents avant les vacances de février.

ATTENTION Modification pendant les travaux

- L'éclairage public sera supprimé début janvier sur les rues impactées par les travaux. Des rues adjacentes peuvent également être concernées.
- La boîte aux lettres de la Poste sera supprimée provisoirement.
- La Poste, l'Office de Tourisme et la banque restent accessibles mais avec un cheminement sécurisé.



Dossier : RECENSEMENT 2023

Le recensement, c'est utile pour construire demain !

Cette année, Léon réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier et ce jusqu'au 18 février 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier ?
Contactez nous au 05 58 49 20 00.



Où suis-je recensé ?

Vous êtes recensé dans votre résidence principale :
le logement que vous occupez quotidiennement.



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

Je suis étudiant
Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.

Je suis étranger

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.

Militaire, je vis dans une caserne

Vous êtes recensé dans votre caserne.

Je vis dans une habitation mobile

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.

J'habite dans un logement communautaire
(maison de retraite, internat, cité universitaire...)

Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

le-recensement-et-moi.fr

Pourquoi suis-je recensé ?



Le recensement de la population, c'est utile pour tous !

Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...



Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Par exemple, grâce au dernier recensement, nous avons pu nous appuyer sur la dynamique démographique de la commune de Léon pour obtenir une classe supplémentaire à l'école.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le 05 58 49 20 00

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Parole d' élu

Michel RAFFIN

Adjoint au Maire et Président délégué des commissions : Finances, fiscalité et vie économique & Enfance jeunesse



« Le recensement a lieu tous les 5 ans ; le prochain se fera en 2028. Il est donc important que vous participiez pleinement à ce recensement, pour que les données et les chiffres officiels établis par l'INSEE correspondent à la réalité de notre village. Ces données impacteront la commune sur son budget (dotations de l'État) mais surtout permettront de discuter avec la Région, le Département ou l'État sur les services publics et les infrastructures (transports, santé, sécurité, éducation, ...). »

Accès au site internet du recensement 2023



Faites confiance à vos agents recenseurs !

L'équipe du recensement 2023 se compose de 8 personnes :

- Nathalie ROPION, agent régisseur de la commune et coordinatrice du recensement
- Anabelle LEDANFF
- Joëlle MARCON
- Sylvie MELI
- Christine MORAL
- José MORAL
- Florence MORY
- Nadine VERBEKE

Tout au long de ce recensement, ils sont amenés à venir chez vous, pour vous accompagner et répondre à vos questions. **Chaque agent recenseur doit vous présenter sa carte officielle d'agent recenseur lors de sa visite.**

La seule démarche mandatée par la Mairie et que vous devez prendre en compte c'est le recensement de la population qui a lieu du 19 janvier au 18 février. **Le recensement est gratuit, ne répondez pas aux sites frauduleux qui demandent de l'argent.**



Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Les noms et adresses des habitants sont néanmoins nécessaires pour être sûr qu'ils ne sont pas comptés plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

La réponse aux questions est obligatoire.



Recensement de la population 2023

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

- ... mon logement ?**
Année de construction, surface, etc. connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.
- ... mon foyer ?**
Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.
- ... mon travail ?**
Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc. connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.
- ... mes habitudes de vie ?**
Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc. connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.
- ... mes données personnelles ?**
Nom, prénom, etc. vos données personnelles sont recueillies afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr

Les Comptes-rendus du Conseil Municipal en version synthétique

Ils sont consultables dans leur intégralité
en Mairie et sur le site www.leon.fr

**Séance du 29 novembre 2022 à 19h00 à la salle du Conseil Municipal
sous la présidence de monsieur Jean MORA, Maire**

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 18 ; votants : 19

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, J.Jacques LARTIGUE, J.Paul TRAYE, Cécile CASSUTTI, Catherine COMBARIEU, Delphine DUPRAT, Martine DUVIGNAC, Marjolaine PERNAUT, Myriam LALLEMAND, Isabelle BOUCHES, Muriel LAGORCE, Eric MACQUART, Michel DARREMONT
Membres absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Myriam LALLEMAND

Secrétaire de séance : Myriam LALLEMAND

Date de convocation : 24 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2 - Créations et fermetures de postes :

a) Poste d'adjoint technique Principal 2ème classe : Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2ème classe d'un agent du service technique de la commune création d'un poste à compter du 1er janvier 2023 - Vote à l'unanimité.

b) Poste d'adjoint administratif principal 2ème classe : Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude au titre du Concours d'adjoint administratif principal 2ème classe d'un agent du service administratif, création d'un poste à compter du 1er janvier 2023 - Vote à l'unanimité.

c) Poste d'animateur principal 2ème classe : création d'un poste à compter du 1er janvier 2023 - Vote à l'unanimité.

3 - Création de poste - cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux

Vote à l'unanimité afin de créer un poste permanent à 35h, d'agent technique polyvalent, en charge de la partie entretien du matériel et des bâtiments communaux à compter du 1er février 2023.

4 - Création de postes occasionnels - Recensement de la population 2023 :

Vote à l'unanimité afin de créer sept emplois temporaires d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent recenseur du 6 au 13 janvier 2023 et du 19 janvier au 18 février 2023.

5 - Remplacement de personnel non disponible :

Vote à l'unanimité afin de créer des emplois temporaires de catégorie C et B afin de permettre le remplacement d'agents non disponibles durant l'année 2023.

6 - Convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG40 :

Vote à l'unanimité afin d'adhérer à la mission de médiation du CDG 40, qui met en place une procédure de règlement à l'amiable des litiges entre les agents et l'employeur.

7 - Demande de dérogation ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2023 :

Vote à l'unanimité afin d'autoriser l'ouverture dominicale pour les commerces de détail, autres que l'automobile, les dimanches 30 avril, 2, 9, 16, 23 et 30 juillet, 6, 13, 20 et 27 août, 24 et 31 décembre 2023.

8 - Reversement partiel de la Taxe d'Aménagement à la communauté de communes Côte Landes Nature : Vote à l'unanimité afin de reverser 1% du produit de la part communale de la taxe d'aménagement au profit de la communauté de communes, ce reversement étant devenu obligatoire.

9 - Communes touristiques - Convention obligatoire avec l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers : Vote à l'unanimité

10 - Centre de Loisirs - Convention d'accueil des familles de Vielle Saint Girons et de saint Michel Escalus : Vote à l'unanimité.

11 - Revitalisation du centre bourg de Léon - convention «Fonds de développement d'aménagement local» avec le Conseil départemental des Landes : Vote à l'unanimité. - Versement d'une subvention de 250 000 € pour les projets de requalification du centre bourg et de l'avenue du lac.

12 - Revitalisation du centre bourg de Léon - convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental des Landes : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage afin de faciliter la gestion des travaux et le pilotage global des toutes les interventions sur les voiries départementales - Vote à l'unanimité

13 - Revitalisation du centre bourg de Léon - convention de transfert de gestion d'une emprise départementale nécessaire à la création d'un barreau routier :

Les travaux de requalification et de sécurisation du centre bourg comportent la création d'un barreau routier entre le rond point de la route de Castets et l'avenue des alouettes, permettant la réalisation d'une boucle de circulation à sens unique des poids lourds. Le Conseil Départemental des Landes est propriétaire de l'emprise foncière utile à la réalisation de ce barreau routier. Pour ce faire, il est nécessaire de signer avec le département une convention de transfert de gestion d'une emprise départementale - 18 voix Pour et 1 Contre (M. Darrémont).

14 - Requalification et sécurisation du Centre bourg - rémunération de la SATEL, assistant à la maîtrise d'ouvrage :

Vote à l'unanimité afin d'autoriser M. le Maire à signer un avenant avec la SATEL fixant la rémunération à 127 432€ HT soit 152 918.40 € TTC.

15 - Requalification et sécurisation du Centre bourg - éclairage public ; approbation du plan de financement établi par le SYDEC et réalisation d'un emprunt SYDEC :

Vote à l'unanimité afin d'adopter les travaux présentés pour un montant total de 140 639 €.

16 - Vente de terrains communaux dans le but de la réalisation d'un projet touristique innovant d'éco-lodges (Projet PALOMA) :

Le conseil municipal avec 15 voix Pour, 1 Voix Contre (M. DARREMONT) et 3 abstentions (M.LA-GORCE, I.BOUCHES, E.MACQUART) décide de vendre à Mme Stépahnne BARNEIX-GEYER, créatrice du projet PALOMA, les parcelles d'une surface totale de 64 226 m² dans la cadre de son projet d'éco-lodges pour un montant de 900 000 €.

17 - Autorisation de défrichement sur une partie des terrains communaux vendus dans le but de la réalisation d'un projet touristique innovant d'éco-lodges (Projet PALOMA)

Le conseil municipal avec 15 voix Pour, 1 Voix Contre (M. DARREMONT) et 3 abstentions (M.LA-GORCE, I.BOUCHES, E.MACQUART) décide d'autoriser Mme Stéphanie BARNEIX-GEYER à procéder à des opérations de défrichement dans le cadre de son projet PALOMA.

18 - Cession de terrains à la commune rue des Chênes-lièges : Vote à l'unanimité

19 - Achat de terrains et annulation délibération n°DEL2022/070 :

Vote à l'unanimité afin d'annuler la délibération DEL2022/070 et d'acquérir les parcelles section L n° 17, 18 et 19 pour une surface totale de 62 271 m² pour un montant de 0.45€ le m² soit un montant total de 28 021.95 €.

La séance est levée à 20h00.

**Séance du 17 décembre 2022 à 11h30 à la salle du Conseil Municipal
sous la présidence de monsieur Jean MORA, Maire**

Nombre de conseillers en fonction : 19 ; présents : 15 ; votants : 19

Membres présents : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, J.Jacques LARTIGUE, Cécile CASSUTTI, Catherine COMBARIEU, Delphine DUPRAT, Marjolaine PERNAUT, Myriam LALLEMAND, Isabelle BOUCHES, Muriel LAGORCE, Eric MACQUART, Michel DARREMONT

Membres absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Myriam LALLEMAND, J-P TRAYE à Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU à Francis LABOUDIGUE, Martine DUVIGNAC à Jean MORA

Secrétaire de séance : Michel RAFFIN

Date de convocation : 13 décembre 2022

ORDRE DU JOUR

1 - Infos aux élus

2 - Décision modificative : Vote à l'unanimité afin de afin de passer des écritures de fin d'année pour clôturer le budget.

La séance est levée à 11h45.

Libre EXPRESSION

BIEN VIVRE À LÉON

Chères Léonnaises, chers Léonnais,

En premier lieu, nous vous adressons nos plus chaleureux et plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets.

En parlant de projets, il en est un qui nous tient particulièrement à cœur car il concerne nos enfants ; la rénovation de l'école. Enfin, nous sommes heureux et fiers de pouvoir vous le dire : les travaux commencent ! Pour la rentrée de septembre 2024, le groupe scolaire proposera à toutes et tous, enfants, équipe enseignante, parents, équipe d'animation, agents de la commune, une école rénovée, agréable, confortable, accueillante où il fait bon apprendre, travailler et s'amuser !

Cette école rénovée, attendue depuis longtemps, faisait partie de nos promesses de campagne. Nous la réalisons avec un projet vertueux qui associe transition écologique, économies d'énergie, mise aux normes, accessibilité et confort pour les usagers.

Bonne année à tous et toutes !

Les élu.e.s du groupe « Bien vivre à Léon »

LÉON À VENIR

Chères Léonnaises et chers Léonnais,

Tout d'abord veuillez accepter nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux . Que cette nouvelle année vous permette d'exaucer tous vos souhaits. Nous serons toujours là à votre écoute pour faire remonter vos remarques ou suggestions dans la mesure , certes limitée, de nos possibilités.

Cette année encore, le marché de Noël a connu un franc succès, les commerçants et les associations toujours plus nombreuses n 'ont pas boudé leur plaisir, tout comme le public ravi, de ces moments conviviaux et chaleureux. Souhaitons que cette manifestation puisse se pérenniser .

Seul petit bémol toutefois, l'absence des manèges forains cruellement ressentie par les enfants du village et leurs parents, lors des fêtes de la St André et du Marché de Noël. Le peu d'explications fournies et le manque de communication sur ce sujet n'ont pas permis à ce jour d'apaiser leur désillusion.

Groupe « Léon à venir »

Isabelle BOUCHES, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Eric MACQUART





En CÔTE LANDES NATURE

Les vœux de Côte Landes Nature



Philippe MOUHEL, Président de Côte Landes Nature, les Vice-présidents, les délégués communautaires et l'ensemble du personnel vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2023.

Les vœux de Côte Landes auront lieu le 30 janvier 2023 à Saint-Michel-Escalus.

Un territoire engagé



En 2022, la Communauté de communes Côte Landes Nature s'est engagée dans le programme «Territoire Engagé Transition Écologique» porté par l'ADEME. Dans le cadre de ce programme, la collectivité vient d'être labellisée « 1ère étoile » du parcours Climat-Air-Energie.

L'attribution de cette 1ère étoile formalise l'engagement de la collectivité à développer une politique Climat-Air-Énergie ambitieuse.

La prochaine étape consiste à élaborer un plan d'actions avec les élus du territoire afin de poursuivre les efforts dans ce domaine et obtenir les étoiles suivantes du label.

Des apiscopes dans nos écoles



Deux apiscopes ont été installés dans les écoles de Léon et de Linxe, une première dans les Landes. Un apiscop est une ruche pédagogique s'adressant à tout public de la maternelle jusqu'à l'école supérieure, et qui permet d'observer la vie des abeilles au fil des saisons.

Ce projet s'inscrit dans le programme de sensibilisation à la transition écologique et énergétique proposé par Côte Landes Nature et porté par Laurence MOREIRA, coordinatrice enfance jeunesse et Alexandre MORIN, chargé de la transition écologique et énergétique.

Côte Landes Nature tient à remercier l'ensemble des participants, élus, services, écoles, inspecteurs de l'éducation nationale, services techniques, acteurs éducatifs pour leur implication et leur soutien pour ce projet puis Jean-Pierre pour sa gentillesse, sa générosité, son partage de savoirs. Et bien-sûr les enfants qui sont les gardiens bienveillants de nos nouvelles habitantes landaises, les abeilles.

Forum de l'emploi saisonnier 2023

Le forum de l'emploi saisonnier de Côte Landes Nature se tiendra le mercredi 1er mars 2023 de 10h à 17h à la salle de l'Estanquet à Castets, en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, le Point Information Jeunesse.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter NOMAD au 06.70.64.41.38





Enfance & JEUNESSE

L'animation Halloween ravit petits et grands

Le 31 octobre dernier, le Centre de Loisirs, en partenariat avec la Médiathèque, organisait une grande animation spéciale Halloween. Ce sont près de 250 personnes qui se sont réunies pour partager ce moment et qui, dès 16h30, sont venus rejoindre la horde du centre de loisirs pour un défilé dans le village et une grande chasse aux bonbons.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la médiathèque pour écouter des contes sur un thème que vous aurez bien entendu deviné : les sorcières et les fantômes. L'association des parents d'élèves était également présente pour régaler les personnes restées dehors en proposant quelques gâteaux faits maison. L'animation s'est poursuivie par un grand jeu parents/enfants dans l'enceinte de l'école, suivi d'un apéritif convivial. Vers 21h, tout s'est clôturé devant un spectacle avec cracheur de feu et joueur de bolas, sous les regards impressionnés du public.

L'édition 2023 sera encore plus affreuse, parole de monstres !



Une année remplie de projets



En parallèle des animations, l'équipe mène plusieurs projets tout au long de l'année:

- **Un projet écocitoyen** : Le **Défi ecosystem** est un projet pédagogique de sensibilisation au développement durable à travers l'exemple de la seconde vie des équipements électriques et électroniques et des ampoules.
- **Un projet intergénérationnel**: de nombreux échanges entre résidents du Tuc de Loun et enfants du centre de loisirs ont eu lieu: balade, atelier créatif, jeux de société, jeux de débats/connaissance etc.

Les objectifs sont multiples : créer du lien entre les générations, favoriser la découverte culturelle et de leur environnement communal, développer l'esprit d'entraide etc. Cet enrichissement mutuel est bénéfique aux deux parties qui ne demandent qu'à renouveler l'expérience.





Culture & VIE ASSOCIATIVE

Spectacles à guichet fermé

Depuis le mois de septembre, le Centre Culturel vous accueille pour une nouvelle saison culturelle. De l'humour, de la musique, du théâtre, des spectacles pour tous les goûts et tous les âges sont au programme.

Trois spectacles ont déjà eu lieu : de l'humour avec Anaïs Petit, de la musique avec The SuperSoulBrothers et un retour en enfance avec le Cabaret Le Mirage et son spectacle «Le Miroir

Magique de Mr Paillettes». Le Centre Culturel et la commune souhaitent remercier tous les participants qui ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle programmation, puisque 2 de ces spectacles se sont déroulés à guichet fermé.

Mais la saison ne fait que commencer ! Nous vous donnons encore rendez-vous de janvier à mai pour un spectacle par mois !

Les week-ends thématiques

Nouveauté cette année : les week-ends thématiques. *Qu'est-ce que c'est ?* Le temps d'un week-end, différentes animations et activités vous sont proposées en relation avec le spectacle programmé.

Les 10 et 11 mars 2023 : L'ALIMENTATION

Autour du spectacle de la Cie Zygomatic «Manger», le vendredi 10 mars à 20h30, seront programmés:

- des ateliers intergénérationnels à la salle de la huchette le samedi 11 mars,
- un marché de producteurs locaux
- une rencontre avec des professionnels qui œuvrent pour une meilleure alimentation dans nos écoles et dans nos assiettes
- un documentaire au Cinéma de Léon

Les 28, 29 et 30 avril 2023 : LES MÉMOIRES DE GUERRE

Autour du spectacle «Les enfants aussi font la guerre» du vendredi 28 avril à 20h30 :

- **le samedi 29 avril au cinéma** : Accueil de la soprano Nathalie Nicaud, Chevalier de l'ordre national du Mérite, commandant de la Réserve citoyenne de l'armée de l'Air et de l'Espace, ambassadrice lyrique de la ville de Montpellier, qui proposera une conférence chantée sur le thème : « Les femmes de la Première Guerre mondiale »
- **le dimanche 30 avril** : un concert à l'église de Léon

Elle sera accompagnée pour les deux prestations de la pianiste Anne Svetoslavsky



Accès à la billetterie en ligne



Les brochures de la saison culturelle 2022-23 sont disponibles au Centre Culturel, au Cinéma de Léon, à la Médiathèque, en Mairie et à l'Office de Tourisme

Agenda DE LÉON

JANVIER

19 janvier : Bébés Lecteurs
à la Médiathèque à 10h - sur inscriptions au
07 85 50 62 24

21 janvier : Spectacle - «Tronches de vie»
- Cie Théâtre Job
au Centre Culturel à 20h30

22 janvier : Journée Portes Ouvertes de
Léon Temps Danse
à la Salle de la Huchette à 20h30

28 janvier : Concert de la Sainte Cécile
à la Salle de la Huchette - organisé par l'Har-
monie de Léon

MARS

1 mars : Tournoi de tarot
à la Salle de la Huchette - organisé par l'Ami-
cale des Retraités

10-11 mars : Week-end Thématique -
L'alimentation
Ateliers intergénérationnels à la salle de la Hu-
chette le samedi 11 mars, marché de produc-
teurs locaux, rencontre avec des professionnels,
documentaire au Cinéma de Léon
Spectacle - «Manger» - Cie Zygomatic
au Centre Culturel à 20h30 le vendredi 10 mars

23 mars : Bébés Lecteurs
à la Médiathèque à 10h - sur inscriptions au
07 85 50 62 24

MAI

8 mai : Cérémonie du 8 mai
Au monument aux morts

13 mai : Concert de l'Harmonie de Léon
à la Salle de la Huchette

14 mai : Spectacle -
«La Recette Magique»
Cie Breloque et Bricoles
au Centre Culturel à 17h

25 mai : Bébés Lecteurs
à la Médiathèque à 10h - sur inscriptions au
07 85 50 62 24

FÉVRIER

5 février : Rassemblement de voitures an-
ciennes organisé par Loun Rétro

16 février : Les Contes goûters
à la Médiathèque à 15h

23 février : Bébés Lecteurs
à la Médiathèque à 10h - sur inscriptions
au 07 85 50 62 24

25 février : Spectacle - «Baraka»
Cie Fred Teppe au Centre Culturel à 20h30
Loto ou Karaké
à la Salle de la Huchette - organisé par l'APE

AVRIL

1 - 2 avril : Coupe des Landes de Boxe
à la Salle de la Huchette - organisé par le Club
de Boxe de Léon

13 avril : Les Contes goûters
à la Médiathèque à 15h

27 avril : Bébés Lecteurs
à la Médiathèque à 10h - sur inscriptions au
07 85 50 62 24

28-30 avril : Week-end Thématique -
Mémoires de Guerre
Spectacle - «Les enfants aussi font la guerre»
au Centre Culturel à 20h30 le vendredi 28 avril
Rencontre avec Nathalie Nicaud, conférence le
29 avril au Cinéma et Concert à l'église le 30 avril

Toujours plus
d'informations sur les animations de la
commune sur le site internet :
www.leon.fr
Rubrique «Toutes les dates»

